

Formation des élèves surveillants à 8 mois : Le fiasco annoncé est désormais une réalité

Pantin, le 30 décembre 2025

Depuis plus d'un an, l'**UFAP UNSa Justice** n'a cessé d'alerter sur la nécessité absolue de reporter la mise en œuvre de la formation des élèves surveillants à 8 mois, pendant que l'administration, épaulée par ses fidèles accompagnateurs historiques, s'y opposait avec obstination lors des différents COPIL ENAP.

Cette demande, à laquelle même les services de la DAP peinaient à opposer des arguments crédibles, reposait pourtant sur des constats simples, factuels et incontestables.

Des infrastructures inadéquates :

D'une part, les infrastructures actuelles de l'ENAP sont notoirement insuffisantes pour absorber une formation passant de 6 à 8 mois.

Avant toute extension de la durée de formation, l'agrandissement du site ou la création d'une antenne de l'ENAP aurait dû être engagé afin de garantir des conditions d'apprentissage dignes, adaptées et cohérentes avec la montée en charge.

QUID des ressources humaines ?

D'autre part, cette réforme posait un problème majeur de capacités formatives : l'ENAP ne dispose ni du nombre suffisant de moniteurs, ni de formateurs pour soutenir une telle charge.

Une fois encore, l'**UFAP UNSa Justice** avait raison ! Aujourd'hui, les moniteurs et formateurs sont exsangues, soumis à une pression permanente, avec une explosion des blessures, notamment liées à la répétition intensive des séances, en particulier sur le module ESP. La densité actuelle de la formation

est déjà excessive, et ce sont désormais les moniteurs et formateurs en établissements qui sont sollicités pour pallier les carences de l'ENAP, elle-même en grande difficulté.

Un engorgement généralisé des capacités de formation

L'**UFAP UNSa Justice** avait également alerté sur les répercussions directes pour l'ensemble des établissements et structures : le renvoi du module « TIR » des élèves surveillants vers les régions sature les capacités formatives locales, désorganise les plannings et déséquilibre encore davantage des structures déjà sous tension.

Le scandale de trop : faire payer les élèves !

Nous aurions aimé nous tromper. Mais aujourd'hui, les conséquences dépassent largement ce que nous redoutions.

Dans un mail adressé aux élèves, l'ENAP explique désormais que les apprenants devront supporter une partie des frais de déplacement, d'hébergement et de restauration, en s'appuyant sur l'arrêté du 3 juillet 2006 relatif aux indemnités de stage.

***Prenons un exemple concret :** Pour une semaine de « TIR » en stage en établissement, un élève non logé par l'État et sans accès à un restaurant administratif percevra 188 euros forfaitaires, censés couvrir 5 nuits d'hébergement et l'intégralité des repas. Sans parler du remboursement dérisoire prévu pour un simple aller-retour entre l'établissement et le stand de tir.*

Voilà comment l'administration prétend rendre le métier plus attractif !

Il est totalement inadmissible que des élèves, souvent dans une situation financière précaire, soient contraints de payer de leur poche une formation initiale qui doit être intégralement prise en charge par l'ENAP.

L'UFAP UNSa Justice est donc montée au créneau !

Face à cette situation scandaleuse, l'UFAP UNSa Justice est immédiatement intervenue auprès de la DAP afin que plus aucun élève ne supporte un tel coût financier.

À ce stade, la DAP indique que 80 % des situations seraient "régérées", laissant entendre qu'à très court terme plus aucun élève ne serait concerné. Bordeaux, Rennes et Lyon étant les DISP les plus impactées sur leur capacité d'hébergement ! A ce stade, aucune solution n'a été trouvée pour ces DISP.

Mais pas question de crier victoire trop vite :

- **Qui va réellement payer ces dépassements ?**
- **Le budget de l'ENAP ou celui des DISP ?**

La réponse nous l'avons aux travers des différentes remontées des régions : Le budget des DISP sera impacté et c'est avant tout le budget des agents en poste sur les différentes structures ! Un

vrai scandale ! Pendant que d'autres se gargarisent de tout, notre organisation tente de régler les nombreuses difficultés de leur réforme, comme l'ICP de l'encadrement, les inversions de carrière et aujourd'hui les budgets des régions impactés par la précipitation de passer la scolarité à 8 mois !

L'UFAP UNSa Justice exige :

- *La prise en charge intégrale de la formation initiale des élèves surveillants par l'ENAP, sans aucun impact sur les budgets régionaux ;*
- *L'accélération immédiate de l'agrandissement de l'ENAP ou la création d'une antenne, afin de mettre un terme à ce fiasco organisationnel ;*
- *Le recrutement massif de moniteurs et de formateurs, condition indispensable pour garantir une formation de qualité, sécurisée et respectueuse des personnels.*

L'UFAP UNSa Justice continuera de défendre une formation ambitieuse, cohérente et digne, au service des élèves surveillants comme des personnels en poste.

Nous condamnons sans détour les architectes de ce fiasco, aussi bien l'Administration que ceux issus du syndicalisme d'accompagnement, et nous ne laisserons pas les élèves ni les personnels payer le prix de décisions aussi précipitées qu'irresponsables.



Alexandre CABY
Secrétaire Général de l'UFAP UNSa Justice